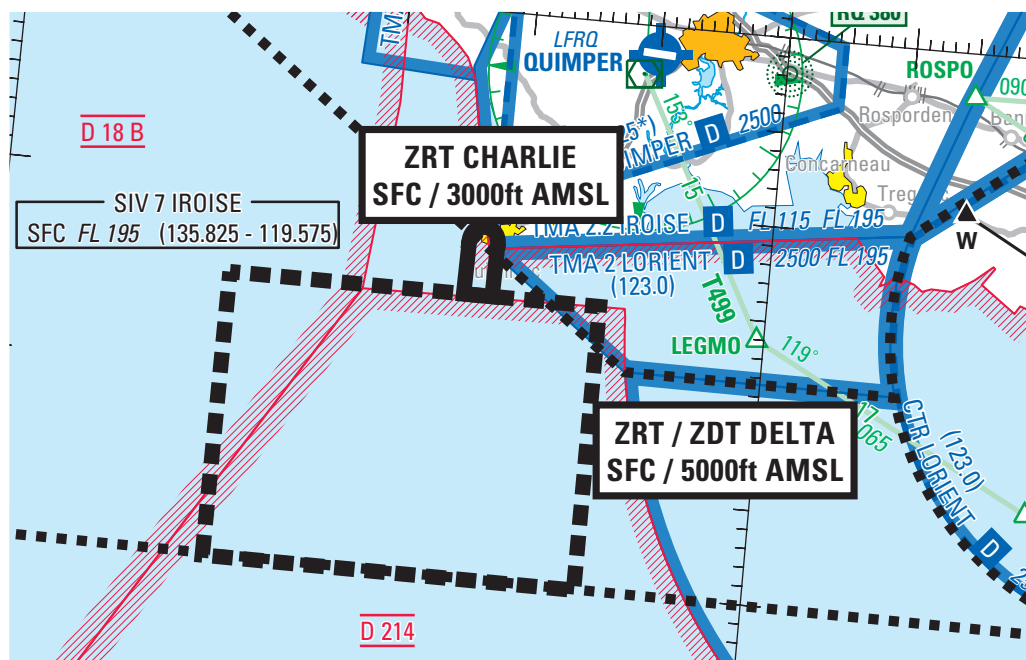


Objet : Création de 2 zones réglementées temporaires (ZRT) et 1 zone dangereuse temporaire (ZDT) permettant les évolutions d'aéronefs d'État télé-pilotés non habités

En vigueur : Du 19 mars au 23 mai 2019

Lieu : FIR : Brest LFRR



ACTIVITÉ

Évolutions d'aéronefs d'État télé-pilotés non habités

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

Zones activables:

Du 19 au 22 mars : 0800-1000, 1300-1500

Le 15 mai : 0730-1030

Reports possibles :

Mars :

Le 25: 1300-1500

Du 26 au 29: 0800-1000, 1300-1500

Avril:

Du 09 au 12: 0700-0900, 1200-1400

Le 15: 1200-1400

Du 16 au 19: 0700-0900, 1200-1400

Mai:

Les 16, 22 et 23: 0730-1030

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de:

Iroise INFO :

135.825 MHz

Lorient APP :

123.000 MHz

ARMOR :

124.725 MHz

RAKI (Centre de Détection et de Contrôle MIL de Cinq-Mars-la-Pile) :

143.550 MHz / 317.500 MHz

GESTIONNAIRE

CCMAR Atlantique

STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT) pour la partie située en deçà des 12 NM des côtes (*limite des eaux territoriales*),
Zone dangereuse temporaire (ZDT) pour la partie située au-delà des 12 NM des côtes (*limite des eaux territoriales*).

Ces zones coexistent avec les espaces aériens contrôlés avec lesquels elles interfèrent et se substituent aux portions de zones réglementées et dangereuses avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PENETRATION

Partie ZRT: CAG/CAM, contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à l'opération,
- les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions, sur notification auprès de l'organisme gestionnaire.

Partie ZDT : CAG/CAM, se conformer aux instructions des organismes habituels de la circulation aérienne.

L'attention des navigateurs aériens est attirée sur le caractère particulièrement dangereux des activités se déroulant dans ces zones. En conséquence, pendant les créneaux d'activité, il est fortement recommandé d'éviter de pénétrer ces zones.

SERVICES RENDUS

CAM : l'ensemble des services de la CAM est rendu.

CAG : à l'intérieur des ZRT et ZDT, les organismes de la circulation aérienne habituels continuent d'assurer, aux appareils autorisés à pénétrer, les services associés aux espaces avec lesquels ces zones coexistent.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES**ZRT Charlie**Limites latérales

47°45'00" N - 004°23'40" W
 47°45'00" N - 004°21'26" W
 47°47'51" N - 004°21'22" W
 arc anti-horaire de 0.76 Nm de rayon centré sur
 47°47'51" N - 004°22'29" W
 47°47'51" N - 004°23'36" W
 47°45'00" N - 004°23'40" W

Limites verticales

SFC / 3000ft AMSL

ZRT/ZDT DeltaLimites latérales:

47°45'00" N - 004°42'00" W
 47°45'00" N - 004°13'00" W
 47°30'00" N - 004°13'00" W
 47°30'00" N - 004°42'00" W
 47°45'00" N - 004°42'00" W

Limites verticales:

SFC / 5000ft AMSL

ORGANISMES A CONTACTERAvant l'opération :

DGA Essais de Missiles (*Biscarrosse*)

Téléphone : +33 (0)5 58 82 22 40,
 +33 (0)5 58 82 22 91,
 +33 (0)5 58 82 22 56.

Courriel : pierre-rene.mazal@intradef.gouv.fr
dga-em-biscarrosse.sauvegarde-air.fct@intradef.gouv.fr

RSFTA : LFWCZXYE.

Pendant l'opération :

DGA Essais de Missiles - Sauvegarde Air

Téléphone : +33 (0)5 58 82 22 56
 +33 (0)5 58 82 23 08.